



Charte de la commune de Conthey

Les autorités ainsi que l'administration communale ont pour mission d'assurer un développement de la commune sur les plans économique, environnemental et social. Il s'agit de garantir aux citoyens, ainsi qu'aux hôtes, des conditions de vie harmonieuses, de bien-être, en favorisant le développement économique de la région, en assurant la sécurité et en garantissant des infrastructures de qualité tout en respectant l'environnement dans une vision de développement durable.

Notre engagement auprès des citoyens et hôtes repose sur les valeurs suivantes :

Qualité, satisfaction et amélioration continue

Les citoyens de la commune, et aussi nos hôtes, qu'ils viennent en visiteurs ou en travailleurs, sont au cœur de nos préoccupations. Notre devoir est de répondre à leurs demandes et satisfaire dans la mesure du possible leurs attentes. Les autorités communales, comme les employés de la commune, doivent assurer un service de qualité à leurs concitoyens et garantir l'équité. Ainsi, nous souhaitons développer les structures et les processus nécessaires afin de permettre l'amélioration continue sur notre territoire.

Des politiques dans le cadre d'un développement durable

Toutes les actions politiques et de développement s'effectuent dans une *réponse aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* (selon la définition du développement durable). A cet effet, la commune s'engage à instaurer et à respecter :

➤ Une politique communale de promotion économique :

- Création et maintien d'infrastructures adaptées et respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les besoins de la population ;
- Gestion saine et rigoureuse des finances ;
- Collaboration et coordination avec les différents partenaires économiques ;
- Assurance d'une visibilité externe positive de notre commune ;
- Promotion du tourisme local et régional ;
- Soutien aux secteurs agricoles et viticoles ;
- Participation à un développement régional des infrastructures, des activités.



➤ **Une politique communale sociale :**

- Préservation de la qualité de vie par le biais de politiques et actions adaptées (culture, sport, loisirs, social, santé, ...) ;
- Mise à disposition d'espaces et d'infrastructures garantissant le développement et le déroulement de différentes activités ;
- Accueil et prise en charge de la population, répondant à diverses attentes (petite enfance, personnes âgées, régimes sociaux, ...) ;
- Assurance de la sécurité des biens et des personnes ;
- Soutien aux sociétés culturelles et sportives locales ;
- Garantie d'une politique valorisante et juste en tant qu'employeur.

➤ **Une politique communale environnementale :**

- Prise de mesures propres à prévenir toute altération de l'air, du sol, des eaux ;
- Préservation, mise en valeur et conservation du patrimoine naturel ;
- Assurance d'un développement harmonieux du bâti sur le territoire ;
- Optimisation de l'usage des différentes ressources à disposition ;
- Poursuite d'une politique en matière de tri et gestion des déchets ;
- Promotion de mesures en matière d'économie d'énergie et des énergies renouvelables ;
- Développement et maintien d'un réseau propre à toute sorte de mobilité (déplacement et transport : privé, public, mobilité douce) ;
- Respect des exigences légales environnementales.

Communication et transparence

La politique de communication de la commune a pour but d'établir un dialogue avec les citoyens et de favoriser leur participation, de garantir la transparence et d'offrir une information de qualité. Elle a pour but de les intégrer à la vie de la commune.

La présente charte a été adoptée par le Conseil communal en séance du 7 juin 2017.